



L'ÉCHO DU COTEAU



Municipalité de
Sainte-Mélanie

Édition spéciale décembre 2016

Bulletin d'information publié par la Municipalité de Sainte-Mélanie

info@sainte-melanie.ca

www.sainte-melanie.ca



https://twitter.com/SainteMelanie

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2017



Membres du conseil municipal

en séance de travail, le samedi 19 novembre 2016
(de gauche à droite)



Mme Marie-France Bouchard, conseillère, district numéro 5
Monsieur Gilbert Perreault, conseiller, district numéro 4
Monsieur Michel Lambert, conseiller, district numéro 6
Madame Françoise Boudrias, mairesse
Monsieur Martin Chaput, conseiller, district numéro 2
Monsieur Daniel Gravel, conseiller, district numéro 1
Monsieur Luc Pagé, conseiller, district numéro 3

MOT DE LA MAIRESSE

Comme à chaque fin d'année, votre conseil municipal a la responsabilité de vous présenter les prévisions budgétaires de la Municipalité couvrant l'exercice financier de l'année 2017. Le lundi 19 décembre 2016, nous avons adopté lors d'une séance extraordinaire les prévisions budgétaires 2017 telles que décrites dans cette édition spéciale.

Le conseil s'est réuni à plusieurs reprises et a pris tout le temps nécessaire pour discuter, analyser et évaluer divers scénarios pour établir ces prévisions budgétaires. Nous tenons à remercier notre directeur général, monsieur Claude Gagné, et tout le personnel de la Municipalité pour le soutien et la qualité des documents déposés pour l'élaboration des prévisions budgétaires.

Le conseil est toujours désireux de respecter la capacité de payer des contribuables de la municipalité. Tout comme il est important de préserver l'offre de services municipaux, qui fait de Sainte-Mélanie, une municipalité agréable à vivre et inspirante pour attirer de nouveaux résidents. C'est pour cette raison que nous avons décidé de geler le taux de la taxe foncière 2017 à 0,57 \$, soit le même taux qu'en 2016.

En 2017, la Municipalité en est à sa seconde année du rôle d'évaluation triennal couvrant la période 2016 à 2018.

MOT DE LA MAIRESSE

Concernant la situation du surplus libre de la Municipalité, nous avons débuté l'année 2016 avec un solde de 419 826 \$. De ce montant, une somme de 140 000 \$ sera affectée au budget 2017 afin de maintenir un taux de taxation raisonnable. Sainte-Mélanie demeure la municipalité avec un des taux de taxe foncière le plus bas de la MRC de Joliette et de la région de Lanaudière. Le choix du conseil d'affecter ce montant du surplus libre aux revenus de 2017 a pour objectif de maintenir un taux de taxation attrayant et de favoriser le développement de Sainte-Mélanie.

En 2017, nous avons pour objectif de terminer le dossier du plan directeur des infrastructures pour le périmètre urbain. Les demandes de subvention pour le remplacement de notre étang de traitement des eaux usées pour le secteur « village » ont été déposées en 2016 et nous estimons que nous obtiendrons des confirmations en début d'année 2017. C'est un dossier prioritaire en raison de son impact sur l'environnement et sur le développement de notre communauté. Les demandes d'aide financière pour le dossier de remplacement de l'aqueduc du secteur Carillon ont également été complétées en 2016 et nous estimons que ce dossier se concrétisera également en 2017. Ce sont deux dossiers pour lesquels nous visons à maximiser l'octroi d'aides gouvernementales afin d'alléger le plus possible le fardeau fiscal des usagers de ces secteurs.

Je sais que plusieurs concitoyennes et concitoyens se questionnent sur le dossier de l'église de Sainte-Mélanie. D'ailleurs, à la rencontre d'information tenue le 20 décembre où tous les citoyennes et citoyens étaient invités, vous nous avez partagé vos inquiétudes et vos points de vue si précieux pour le cheminement de ce dossier. Je remercie toutes les personnes qui se sont déplacées à cette rencontre. En 2017, le comité consultatif poursuivra l'analyse des impacts de la municipalisation de l'église afin de proposer différents scénarios. Au final, le Comité présentera à la population le 25 février 2017 le fruit de ses réflexions et propositions afin que la population puisse prendre une décision éclairée. Dans le même ordre d'idée, nous entamerons la révision de notre plan d'urbanisme et des règlements qui en découlent avec pour objectif de se conformer aux orientations d'aménagement de la MRC de Joliette.

Au cours de la nouvelle année qui arrive à grands pas, la Municipalité poursuivra sa démarche concernant sa politique de la famille et des aînés. Notre village est appelé à croître, nous observons actuellement une augmentation appréciable des enfants inscrits au camp de jour qui utilisent non seulement les installations du parc des Sables, mais aussi celles de l'école Ste-Hélène. Je souligne, à cet égard, l'excellente collaboration du personnel de l'école et de la Commission scolaire avec la Municipalité et cette collaboration est précieuse. Nous poursuivons l'offre de services en loisirs pour les clientèles de tous âges. D'ailleurs, je vous invite à participer en grand nombre aux activités et à nous faire part de vos projets et de vos bonnes idées.

Je tiens aussi à souligner la générosité des bénévoles de la municipalité, si essentielle à la vie d'une communauté. Nous continuerons à soutenir les organismes tels que « L'entraide communautaire » qui s'occupe particulièrement de nos familles moins favorisées financièrement, la bibliothèque municipale, l'AQDR, le Club de l'Amitié, le Cercle de Fermières, le comité de la fête de Noël, etc.

Avec l'introduction des bacs bruns en 2016, les Mélaniennes et Mélaniens ont donné un bon coup de « pouce vert » à l'environnement. Les statistiques préliminaires pour les 9 premiers mois de l'année 2016 montrent une réduction de 39 % des déchets enfouis, une augmentation de 8 % des matières recyclables et une augmentation de 267 % des matières organiques. De 2015 à 2016, c'est 400 tonnes de matières résiduelles qui ont été revalorisées plutôt qu'enfouies. S'il vous plaît, continuez cet effort. N'oubliez pas de consulter le calendrier des collectes disponible sur le site internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca

Depuis plusieurs années, nous investissons pour la rénovation de nos infrastructures routières et nous entendons poursuivre ces investissements pour une meilleure qualité de roulement.

Je vous remercie de votre contribution qui fait toute une différence et me joins aux membres du conseil municipal et à notre personnel pour vous souhaiter un agréable temps des fêtes. Que l'année 2017 soit inspirante et prospère et remplie de santé, de paix, de bienveillance et de beauté!

Françoise Boudrias
Mairesse



**Prévisions budgétaires
Fonds d'administration
Exercice se terminant le 31 décembre 2017**



Municipalité de
Sainte-Mélanie

Taux de la taxe foncière 2017 = 0,57/100 \$ d'évaluation



REVENUS

| | | |
|-------------------------------|--------------|---------------------|
| Taxes sur la valeur foncière | 1 993 419 \$ | |
| Taxes sur une autre base | 625 193 \$ | |
| Paiement tenant lieu de taxes | 8 581 \$ | |
| Autres services rendus | 85 400 \$ | |
| Autres revenus | 540 060 \$ | |
| Transferts inconditionnels | 60 000 \$ | |
| Transferts conditionnels | 29 304 \$ | |
| Crédit GMR | 75 000 \$ | |
| TOTAL DES REVENUS | | 3 416 957 \$ |
| AFFECTATION FONDS RÉSERVÉS | | 38 000 \$ |
| AFFECTATION DE SURPLUS | | 140 000 \$ |
| BUDGET TOTAL | | 3 594 957 \$ |

DÉPENSES

| | | |
|-----------------------------------------|------------|---------------------|
| Administration générale | 626 272 \$ | |
| Sécurité publique | 456 031 \$ | |
| Transport | 677 775 \$ | |
| Hygiène du milieu | 493 971 \$ | |
| Santé et bien-être | 28 661 \$ | |
| Aménagement, urbanisme et développement | 146 008 \$ | |
| Loisirs et culture | 470 285 \$ | |
| Frais de financement | 44 422 \$ | |
| Autres activités financières | 123 874 \$ | |
| TOTAL DES DÉPENSES | | 3 067 299 \$ |
| Activités d'investissement | | 527 658 \$ |
| BUDGET TOTAL | | 3 594 957 \$ |

Médaille pour chien 2017

Le Carrefour Canin de Lanaudière



Veillez prendre note qu'à compter du **lundi 2 janvier 2017** débutera le recensement sur le territoire de Sainte-Mélanie par le Carrefour Canin. Vous pourrez obtenir à ce moment une licence pour chacun des chiens que vous gardez. Si vous êtes absent, un avis vous sera laissé vous accordant un délai de 10 jours pour vous procurer une licence auprès du Carrefour Canin ou auprès de la Municipalité. Le coût d'une licence est de 30 \$ et est valide de janvier à décembre 2017.

Le Carrefour Canin vous offre la possibilité d'obtenir une licence, soit:

- lors du recensement qui débute le 2 janvier 2017 tel que mentionné ci-haut;
- à leur bureau situé au 707, boul. de l'Industrie à Saint-Paul (ouvert 7 jours);
- par téléphone au 450 752-2656;
- par la poste (retour des licences par la poste: des frais de 2 \$ sont demandés);
- Les modes de paiement acceptés: par chèque, argent, carte débit ou carte de crédit.

Le Carrefour Canin de Lanaudière
info@carrefourcanin.com / www.carrefourcanin.com

Les licences seront également disponibles au bureau de la Municipalité, situé au 10, rue Louis-Charles-Panet, à compter du **10 janvier 2017**. Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Les modes de paiement acceptés sont par chèque, argent et carte débit.

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES BAC EXCÉDENTAIRE - VIGNETTE DISPONIBLE

En vertu du contrat octroyé par la MRC en décembre 2015, l'entrepreneur, la firme EBI Environnement Inc., a l'obligation de ne ramasser, lors de la collecte des déchets, qu'un seul bac roulant par logement.

Le conseil de la MRC de Joliette a accepté d'introduire un concept permettant à un citoyen ou une entreprise d'obtenir la permission de déposer en bordure de rue un ou des bacs supplémentaires moyennant un coût fixe annuel (révisé annuellement).



**Vous pourrez vous procurer une vignette pour l'année 2017
à compter du 9 janvier 2017 au bureau de la Municipalité
au coût de 65.30 \$**

- Les citoyens ou entreprises d'un commerce doivent préalablement se présenter à la Municipalité pour payer les frais requis. Une étiquette autocollante portant le numéro de série et indiquant l'année d'imposition lui sera remise. L'étiquette sera obligatoire même si le bac supplémentaire n'est utilisé qu'une seule fois dans l'année.
- L'étiquette sera valide de la date d'achat jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.
- Dans certains cas, un 2^e bac noir peut être autorisé en fonction du nombre de logement validé par l'évaluateur municipal. Vérifier cette information auprès de la Municipalité afin d'obtenir le nombre de vignettes autorisées pour un bac excédentaire et ce, gratuitement.
- L'étiquette devra être collée sur la face avant du bac (surface orientée vers la voie publique, côté opposé aux roues), de façon à être bien visible pour le collecteur.

